

Rencontre à Ajaccio avec Monsieur le ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification

9 mars 2025

Communiqué

**Rencontre le 07 mars 2025
15H30 à Ajaccio avec Monsieur
le ministre de l'Action
publique, de la Fonction
publique et de la
Simplification.**

Monsieur le ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification, a reçu la CFE-CGC de Corse ce vendredi 7 mars 2025 à Ajaccio.

**Action & Démocratie / CFE-CGC Corse
faisait partie de la délégation.**

Lors de cet entretien, la CFE-CGC de Corse a remis à monsieur le Ministre, la [contribution au volet social sur l'autonomie](#)

“Processus Beauvau”. Ce document détaille nos contributions et revendications syndicales dans le cadre des discussions sectorielles sur le volet social de l’autonomie de la Corse. Il met en lumière les enjeux sociaux cruciaux pour les salariés et fonctionnaires de Corse, dans un contexte socio-économique marqué par un coût de la vie élevée et des particularités démographiques, géographiques et économiques de la Corse.

Action & Démocratie / CFE-CGC Corse porte les préoccupations des agents au Ministre

Nous avons échangé particulièrement sur les revendications sociales de la CFE-CGC de Corse pour la fonction publique dans le cadre du processus d’autonomie. La CFE-CGC siégeant au niveau national, au Conseil Supérieur de la Fonction publique, notre syndicat portera ses propositions également dans cette instance. Concernant la fonction publique : Action & Démocratie / CFE-CGC de Corse a exposé ses revendications spécifiques au secteur public en général et pour l’Éducation nationale, incluant la préservation des statuts de la fonction publique, l’importance de garantir la diversité de la représentativité syndicale et sa cohérence avec la représentativité syndicale nationale.

- **Nous avons insisté sur la nécessité de préserver et d’améliorer les statuts de la fonction publique en corse**, en garantissant, comme pour le privé, l’application de la règle du mieux-disant entre les dispositions sociales nationales et régionales dans le cadre de l’autonomie à venir.
- **Nous avons demandé la pérennité des moyens financiers**

correspondants par l'État. Ces deux conditions nous paraissant essentielles pour assurer le progrès social dans le temps.

- **Nous avons souhaité attirer l'attention sur la situation particulière des fonctionnaires en Corse, notamment en ce qui concerne le pouvoir d'achat et les conditions de mutation.**
 - **Nous revendiquons une majoration de traitement de 14 % pour rétablir une équité de pouvoir d'achat entre les fonctionnaires, ainsi que l'institution d'un barème de bonification qui favorise les mutations en Corse des fonctionnaires ayant des liens avec l'île.**
- Un point sur le devenir des établissements publics, France travail, AFPA, hôpitaux, etc et de leurs personnels a été abordé

La CFE-CGC de Corse entend porter la voix des agents de la fonction publique et du secteur privé dans les discussions générales et sectorielles à venir et nous avons demandé lors de cet entretien avec le ministre, la création, dès à présent, d'un institut du dialogue social en Corse, pour travailler sur un socle de propositions et d'adaptations des textes sociaux nationaux si nécessaire, au contexte régional dans le cadre de l'autonomie. En conclusion, la CFE CGC demande que soit gravé dans le marbre que l'autonomie ne se traduise pas par une régression sociale et nous avons rappelé nos revendications générales :

- Que le statut d'autonomie garantisse le maintien des dispositions sociales nationales dans le secteur public et privé.
- Que les acquis et textes sociaux nationaux en vigueur constituent le socle "minimum social garanti" : Dispositions du Code général de la fonction publique ,différents accords nationaux et régionaux du secteur

public. Pour le secteur privé : les accords de branches, conventions collectives nationales, le code du travail, les accords régionaux en vigueur etc...).

- Que les accords sociaux régionaux proposés à l'autonomie, modifiant les dispositions des accords sociaux nationaux et régionaux en vigueur devront être validés par la signature majoritaire des syndicats pour être applicables.

Action & Démocratie / CFE-CGC Corse remercie Monsieur le ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification de cette démarche d'écoute des spécificités locales.

